Fonds d'obligations de l'Équitable

L'Équitable, compagnie d'assurance vie du Canada – aperçu des fonds distincts indispensables sélects 31 décembre 2025

Bref aperçu

Date de création du fonds :	septembre 2013	Catégorie d'actif :	Revenu fixe canadien
Valeur totale :	39 956 635 $	Ratio des frais de gestion (RFG) :	2,11 %
Valeur unitaire de l'actif net :	11,34 $	Géré par :	L'Équitable, compagnie d'assurance vie du Canada
Nombre d'unités en circulation :	3 524 289	Taux de rotation du portefeuille :	81,78 %
		Placement minimal :	50,00 $

Disponibilité du produit : Catégorie placement, Catégorie succession, Catégorie protection

Dans quoi le fonds investit-il?

Le fonds d'obligations de l'Équitable investit dans un portefeuille diversifié de titres de créance libellés en dollars canadiens, y compris des obligations d'État et des titres de créance de sociétés. Le portefeuille peut comporter une exposition limitée aux actions privilégiées, aux titres de créances étrangères ou aux obligations à rendement élevé.

L'objectif du fonds est principalement de générer un revenu.

Dix principaux placements

1. Gouvernement du Canada 1,50 % 01-jun-2031
2. Gouvernement du Canada 3,00 % 01-jun-2034
3. Gouvernement du Canada 3,25 % 01-déc-2034
4. Gouvernement du Canada 1,25 % 01-jun-2030
5. Gouvernement du Canada 2,75 % 01-déc-2055
6. Province de Québec 6,25 % 01-jun-2032
7. Fiducie du Canada pour l'habitation no.1 3,55 % 15-sep-2032
8. Gouvernment du Canada 3,25 % 01-déc-2035
9. Province de Québec 3,50 % 01-déc-2048
10. Province de Québec 4,40 % 01-déc-2055

Nombre total de placements : 103 titres

Les dix principaux placements représentent 27,78 % du fonds.

Quel est le degré de risque?

La valeur de votre placement peut diminuer.

Faible	Faible à moyen	Moyen	Moyen à élevé	Élevé

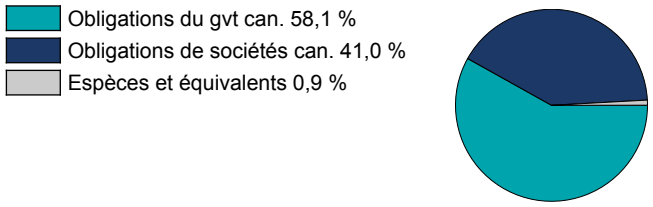
Principaux risques liés aux placements : risque lié au crédit, risque de taux d'intérêt, risque lié à l'émetteur, risque lié aux prêts de titres

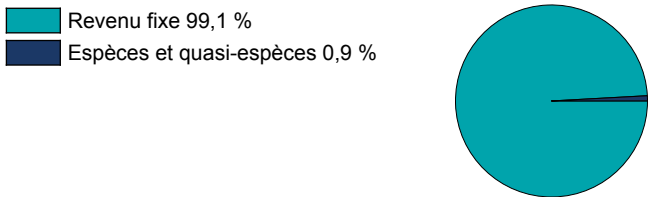
Nota : D'autres risques peuvent s'appliquer. Pour obtenir une description complète des risques liés aux placements, veuillez consulter le document Contrat et notice explicative.

Y a-t-il des garanties?

Ce fonds distinct est offert en vertu d'un contrat d'assurance. Il est assorti de garanties susceptibles de protéger votre placement contre les baisses des marchés. Le RFG comprend le coût de l'assurance lié à la catégorie Placement. Le cas échéant, des frais supplémentaires sont imputés au contrat pour la catégorie Succession et la catégorie Protection. Pour de plus amples renseignements, veuillez consulter le document Contrat et notice explicative.

Répartition des placements (au 31 décembre 2025)





Quel a été le rendement du fonds?

Cette section présente le rendement du fonds au cours des 10 dernières années pour les titulaires de contrat ayant choisi la catégorie Placement, après déduction du RFG.

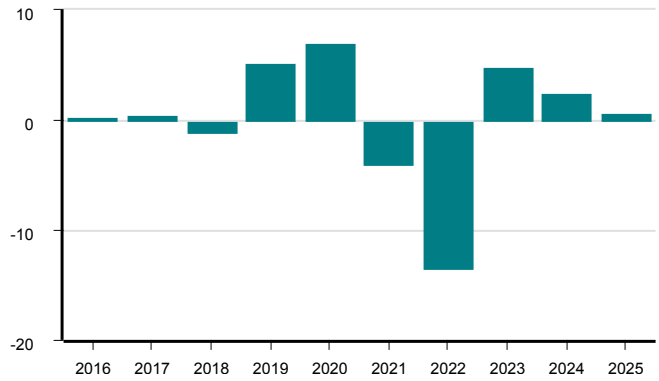
Il est important de noter que le endement passé du fonds n'est pas garant du rendement futur. En outre, le rendement réel dépendra de la catégorie de garantie choisie et de votre situation fiscale.

Rendement moyen

La personne qui a investi 1 000 $ dans le fonds il y a dix (10) ans, détient aujourd'hui 1 013,89 $. Ce montant correspond à une moyenne de 0,14 % par année.

Rendements annuels

Ce graphique montre le rendement annuel du fonds au cours des dix (10) dernières années. Depuis les dix (10) dernières années, on remarque sept (7) années au cours desquelles la valeur du fonds a augmenté et trois (3) années au cours desquelles la valeur du fonds a diminué sur une période de dix (10) ans.



Fonds d'obligations de l'Équitable

Équitable

L'Équitable, compagnie d'assurance vie du Canada – aperçu des fonds distincts indispensables sélects 31 décembre 2025

À qui le fonds s'adresse-t-il?

Ce fonds peut convenir aux investisseurs qui :

- recherchent un revenu courant plus élevé que les taux du marché monétaire et qui sont prêts à accepter la fluctuation des cours
- désirent équilibrer leurs actions en portefeuille par le biais de placement à revenu fixe
- recherchent un portefeuille d'obligations aux dates d'échéance différentes

Combien cela coûte-t-il?

Les tableaux qui suivent présentent les frais et dépenses que vous pourriez avoir à payer pour acheter, détenir et vendre des unités du fonds.

Option de frais d'acquisition	Ce que vous payez	Comment ça fonctionne	
Sans frais d'acquisition	Tout rachat est effectué sans frais.	• Lorsque vous investissez dans le fonds, il n'y a pas de frais initiaux, l'Équitable ne verse aucune commission d'acquisition à votre conseillère ou votre conseiller.	
Sans frais d'acquisition CB	Tout rachat est effectué sans frais.	• Lorsque vous achetez les unités d'un fonds, il n'y a pas de frais à l'acquisition. L'Assurance vie Équitable verse une commission initiale à votre conseillère ou votre conseiller allant jusqu'à 5,6 %. Votre conseiller pourrait avoir à rembourser une partie ou la totalité de la commission initiale lorsque vous retirez des unités du fonds.	
Frais d'acquisition reportés (Non disponible pour les nouvelles ventes à compter du 29 mai 2023)	Si la vente survient : pendant la 1er année 5,5 % pendant la 2e année 5,0 % pendant la 3e année 5,0 % pendant la 4e année 4,0 % pendant la 5e année 4,0 % pendant la 6e année 3,0 % pendant la 7e année 2,0 % après la 7e année 0,0 %	• Lorsque vous investissez dans le fonds, l'Équitable verse à votre conseillère ou conseiller une commission d'acquisition allant jusqu'à 5,04 %.	• Les frais d'acquisition reportés que vous payez sont remis à l'Équitable. • Les frais d'acquisition reportés sont à taux fixe qui sont déduits du montant de la vente. • Vous pouvez vendre jusqu'à 10 % (20 % dans le cas des fonds de type FRR) de vos unités chaque année sans frais d'acquisition reportés. • Les frais d'acquisition reportés sont considérés comme des retraits à des fins de calcul des prestations garanties. • Lorsque vous échangez des unités d'un fonds à l'autre au titre de votre contrat d'assurance, le calendrier des frais d'acquisition reportés est établi selon la date où vous avez investi dans le premier fonds.
Frais d'acquisition réduits (Non disponible pour les nouvelles ventes à compter du 29 mai 2023)	Si la vente survient : pendant la 1er année 3,0 % pendant la 2e année 2,5 % pendant la 3e année 2,0 % après la 3e année 0,0 %	• Lorsque vous investissez dans le fonds, l'Équitable verse à votre conseillère ou conseiller une commission d'acquisition allant jusqu'à 2,52 %.	

Frais permanents du fonds

Le RFG comprend les frais de gestion et les frais d'exploitation du fonds, en plus du coût de l'assurance lié à la catégorie Placement. Vous ne payez pas ces frais directement; cependant, ils auront pour effet de réduire le rendement de votre placement. Des frais supplémentaires s'appliqueront à la catégorie Succession et la catégorie Protection qui sont payés à même le contrat chaque mois ce qui mène à un taux de rendement net légèrement inférieur. Pour de plus amples renseignements sur le fonctionnement des garanties, veuillez consulter le contrat et la notice explicative.

Commission de suivi

L'Équitable verse à votre conseillère ou conseiller une commission de suivi allant jusqu'à 1,00 % tant que vous possédez des unités de fonds. La commission couvre les services et les conseils que votre conseillère ou conseiller vous fournit. La commission de suivi est payée à même les frais de gestion. Vous ne payez pas ces frais directement.

	Garanties		Frais de gestion	Frais d'assurance	RFG	Frais de la garantie
	Échéance	Décès				
Catégorie Placement	75 %	75 %	1,84 %	0,08 %	2,11 %	-
Catégorie Succession	75 %	100 %	1,84 %	0,08 %	2,11 %	0,20 %
Catégorie Protection	100 %	100 %	1,84 %	0,08 %	2,11 %	0,40 %

Autres frais	Ce que vous payez
Frais de négociation à court terme	2 % de la valeur des unités que vous vendez ou substituez dans les quatre-vingt-dix (90) jours suivant leur achat.
Retraits imprévus	Des frais de 25 $ pourront être imputés conformément aux règles administratives en vigueur.
Substitutions	Des frais de 25 $ pourraient être imputés pour toute substitution en surnombre de quatre au cours d'une année.

Et si je change d'idée?

- Vous pouvez changer d'idée concernant la souscription de votre contrat ou toute directive donnée, et ce, dans les deux (2) jours ouvrables suivant la première des dates suivantes : la date à laquelle vous recevez l'avis d'exécution ou cinq (5) jours ouvrables suivant sa mise à la poste.
- Vous devez aviser l'Équitable par écrit de votre intention d'annuler le contrat soit par courriel, soit par télécopieur ou au moyen d'une lettre.
- Vous récupérerez le moindre des montants suivants : soit le montant investi ou la valeur du fonds si celle-ci a diminué.
- Vous récupérerez également tous frais d'acquisition ou autres frais que vous aurez payés.

Renseignements supplémentaires

Le présent sommaire peut ne pas contenir toute l'information dont vous avez besoin. Veuillez vous reporter au contrat et à la notice explicative.

L'Équitable
One Westmount Road North
Waterloo (Ontario) N2J 4C7
Sans frais : 1 800 668-4095
Courriel : epargneretraite@equitable.ca
Site Web : www.equitable.ca/fr